



Appels aux dons, faux vaccins... Les nouvelles arnaques au Covid-19

Après avoir surfé sur la pénurie de masques ou de gel, les escrocs de haut vol anticipent le déconfinement. Plusieurs enquêtes judiciaires révèlent de nouveaux modes opératoires.

PAR JEAN-MICHEL DÉCUGIS
ET JÉRÉMIE PHAM-LÊ

ILS SE SONT FAIT PASSER pour des responsables de la « cellule de crise Covid-19 ». Un organisme officiel, rattaché au ministère de la Santé, qui existe bel et bien, mais dont les missions n'ont rien à voir avec celles dont se prévalaient les escrocs. Car dans leurs mails soigneusement rédigés avec logos de l'Etat à en-tête, ces derniers réclamaient à des grandes entreprises françaises une importante participation financière à la solidarité nationale...

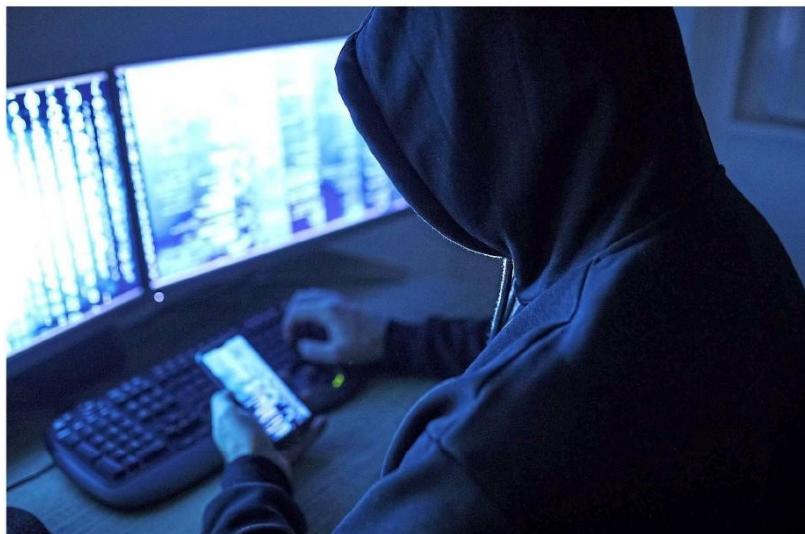
Les dons, poursuivaient les malfaiteurs, devaient servir à renflouer « un fonds spécial » destiné à l'achat de tests et de masques pour l'ensemble de la population après le confinement. Et seraient, prétendaient-ils, défiscalisés ! Une enquête préliminaire a été ouverte le 12 avril par le parquet de Paris pour tentatives d'escroqueries en bande organisée. Au moins deux grands groupes cosmétiques ont effectué un signalement à la justice, le dernier le 23 avril. Les enquêteurs de l'Office central de la répression de la grande délinquance financière (OCRGDF) tentent d'identifier les escrocs et mesurer l'ampleur de l'arnaque (lire ci-contre).

Deux Français arrêtés en Israël

Ce phénomène nouveau témoigne de l'imagination toujours plus fertile des groupes criminels organisés. Loins vendeurs à la sauvette ou des petits escrocs sur Internet, ces aigrefins de haut vol adaptent leurs méthodes à l'évolution de la crise sanitaire. Après avoir surfé sur la pénurie de masques, de gel ou de respirateurs, les voilà qui exploitent déjà la problématique du déconfinement.



Les deux suspects seraient actifs depuis un certain temps, avec une cadence plus importante depuis deux mois, avec la crise du Covid-19, confie une source judiciaire israélienne. Ils ont aussi arnaqué des entreprises françaises en leur soudoyant des sommes importantes d'argent vers des comptes bancaires partout en Europe. »



Dans leurs mails avec logos de l'Etat à en-tête, les fraudeurs réclamaient à des grandes entreprises françaises une importante participation financière qui devait servir à renflouer « un fonds spécial » destiné à l'achat de tests et de masques pour l'ensemble de la population.

Autre escroquerie nouvelle : les faux placements financiers liés à la thématique du Covid-19. Selon nos informations, deux Franco-Israéliens, Fabrice B., cerveau présumé âgé de 50 ans, et Yann Z., 35 ans, ont été interpellés le 18 avril à Ra'anana (Israël) dans le cadre d'une enquête conjointe entre les gendarmes de la section de recherches de Reims (Marne) et les policiers du Lahav 433, l'unité anticorruption israélienne.

Les suspects proposaient à des particuliers, notamment dans l'est de la France, d'investir dans des groupes pharmaceutiques ayant prétendument trouvé un vaccin contre le coronavirus. Avec des taux de rendement attractifs : jusqu'à 5 %. Ces mêmes escrocs incitaient à investir dans l'or ou l'immobilier, en perspective de la crise économique. Parmi les victimes... un retraité français de 92 ans.

« Les deux suspects seraient actifs depuis un certain temps, avec une cadence plus importante depuis deux mois, avec la crise du Covid-19, confie une source judiciaire israélienne. Ils ont aussi arnaqué des entreprises françaises en leur soudoyant des sommes importantes d'argent vers des comptes bancaires partout en Europe. »

En particulier dans la grande distribution alimentaire, secteur en tension. Profitant de la désorganisation du travail, les aigrefins contactaient les salariés des services comptabilité avec des adresses mail similaires à celles des hauts dirigeants. Ces messages mentionnaient l'imminence d'un appel de l'avocat de l'entreprise. Avocat dont les escrocs usurpaient l'identité à l'aide d'un numéro à l'indicatif local. Ils demandaient ensuite de réaliser des virements qui devaient être gardés secrets...

Dimanche, la justice israélienne a accepté l'extradition de Fabrice B. et Yann Z. vers la France. Une première, alors que l'enquête, ouverte à Châlons-en-Champagne (Marne), est toujours en cours.

Des commandes de masques détournées

La plupart des groupes criminels qui s'activent durant la crise du Covid-19 opèrent de l'étranger, et souvent depuis Israël. Déjà, le 14 avril, la police locale avait interpellé à Netanya une mère et sa fille, âgées de 70 et 37 ans. Les deux femmes ont été prises en flagrant délit alors qu'elles usurpaient l'identité de sociétés pharmaceutiques pour détourner des commandes de masques FFP2 et gel hydroalcoolique auprès d'hôpitaux publics ou de collectivités territoriales en France. Parmi les victimes, le réputé fabricant de masques Kolmi Hopen, situé à Angers (Maine). Elles se faisaient aussi passer pour des agents des impôts...

« Les escrocs ont toujours un petit temps d'avance au niveau du concept ou de la technologie. Mais nous réduisons cet écart grâce à la fluidité d'échange d'informations avec les autorités israéliennes et la rapidité de réaction », constate Emmanuel Razoux, procureur adjoint de la juridiction interrégionale spécialisée de Rennes (Ille-et-Vilaine).

Depuis le début de la crise sanitaire, le préjudice des arnaques aux faux virements est d'environ 7 millions d'euros (M€). Parmi les plus notables, un grand grossiste en médicaments de Rouen (Seine-Maritime) s'est fait déléster de 6,64 M€ en passant une commande massive de masques à des escrocs toujours recherchés. L'argent a été bloqué à Singapour, où un suspect de 39 ans, soupçonné d'être le blanchisseur, a été arrêté le 25 mars.

VERBATIM

« Le contexte sanitaire favorise les escrocs »

ANNE-SOPHIE COULBOIS

OFFICE CENTRAL POUR LA RÉPRESSION DE LA GRANDE DÉLINQUANCE FINANCIÈRE



Anne-Sophie Coulbois.

PATRONNE de l'Office central pour la répression de la grande délinquance financière (OCRGDF), la commissaire divisionnaire Anne-Sophie Coulbois décrit comment les escrocs exploitent la crise.

« Les éventuelles escroqueries qui surviendront après le déconfinement sont une me-

nace que nous prenons en compte. Il faudra, par exemple, que l'on s'assure que le plan de relance économique ne soit pas détourné, notamment en ce qui concerne les aides. Nous constatons déjà une évolution dans le mode opératoire des escrocs : après avoir exploité les besoins en matériel médical, ils jouent sur la fibre patriotique avec les faux appels à la solidarité nationale.

« L'escroquerie aux faux virements est un phénomène que nous connaissons depuis dix ans. Mais le contexte sanitaire favorise les escrocs car ils arrivent en terrain conquis : les établissements de santé, les laboratoires, les hôpitaux ou les Ehpad cherchent tous à se fournir en masques ou en gel.

« De véritables groupes criminels organisés »

« Nous avons affaire à de véritables groupes criminels organisés qui font preuve d'ingénierie sociale. D'abord ils identifient des fournisseurs de matériel médical dont ils usurpent l'identité et se renseignent sur leur fonctionnement pour adopter un discours crédible. Ensuite, ils proposent des commandes à des établissements de santé en se faisant passer pour leur interlocuteur habituel, un représentant ou un commercial, et en utilisant des adresses mail identiques à la lettre près. Leur lever, c'est l'urgence. Ils mettent la pression sur les victimes. Car plus elles vont réfléchir, plus elles vont s'apercevoir de la mascarade. Leur discours est de dire : *Si vous ne réservez pas vite, nous vendons nos stocks ailleurs*. Les escrocs fournissent enfin une facture pro forma ainsi qu'un RIB. Les données bancaires renvoient vers des comptes rebonds, parfois en France, puis vers l'étranger.

« Comment se prémunir ? Le premier conseil, c'est de recontacter l'interlocuteur mais avec les coordonnées que l'on utilise habituellement, pas celles inscrites dans les mails. C'est ainsi que l'on se rendra compte qu'il y a usurpation d'identité. Ensuite, malgré le contexte, il ne faut pas céder à l'urgence. Il ne faut pas décider seul d'un virement et en parler avec un collègue. Enfin, il faut immédiatement alerter sa banque, qui pourra bloquer l'argent, puis déposer plainte.

PROPOS RECUEILLIS PAR J.-M.D. ET J. P.-L.